



délibération n° B2022-37
du bureau syndical
Séance du 23 septembre 2022
Demande de subvention IRVE

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Services du SDEF :

Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique.

Demande de subvention IRVE

Jacques MONFORT, Directeur, présente à la commission un projet de déploiement complémentaire de bornes de recharge pour véhicules électriques, suite à une information d'un reliquat de crédit restant disponible au titre de l'exercice 2022.

Le projet consiste à déployer de nouvelles bornes ouvertes au public et sur le domaine public. Ces bornes sont prioritairement installées dans les centres-bourgs des communes rurales.

L'investissement est évalué à 406 000 €. Une subvention du FACE dans le cadre du plan de relance sera sollicitée à hauteur de 80%.

Le dossier sera à affiner en fonction des demandes communales et de la somme réellement attribuée par le FACE.

La commission émet un avis favorable pour solliciter cette subvention complémentaire auprès du FACE.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ce programme de déploiement complémentaire de bornes,
- approuve le plan de financement ainsi présenté,
- autorise le président à déposer la demande de subvention auprès du FACE.
- Autorise le président à adapter le programme en fonction des demandes communales et de la subvention qui sera réellement retenue par le FACE.

Le 8 décembre 2022



**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**

